

# Éoliennes : chronique d'un naufrage annoncé

Extraits de l'ouvrage de Pierre Dumont et Denis de Kergorlay, publiés par Atlantico.

J'aime 1 Partager Tweeter Partager

Par Pierre Dumont et Denis de Kergorlay

**Pierre Dumont**  
Pierre Dumont est chef d'entreprise. Il dirige une société familiale bicentenaire, elle-même engagée dans d'autres énergies renouvelables. Il mène, depuis de nombreuses années, un combat acharné pour préserver des éoliennes les sites emblématiques du pays de George Sand et de la Vallée des Peintres, entre Bas-Berry et Creuse.

**Denis de Kergorlay**  
Denis de Kergorlay est un acteur de longue date du monde associatif dans le domaine de l'environnement (Les Amis de la Terre), de l'action humanitaire (Médecins Sans Frontières) et de la défense du patrimoine culturel (La Demeure Historique, Europa Nostra, French Heritage Society).



Photo : Raymond Roig / AFP

## La duperie financière sur laquelle est fondée et prospère l'énergie éolienne en France

Pierre Dumont et Denis de Kergorlay se sont intéressés au développement de l'énergie éolienne en France. Ils viennent de publier "Eoliennes : chronique d'un naufrage annoncé" aux éditions François Bourin. L'essor des éoliennes en France, destructrices du patrimoine et de notre potentiel touristique, n'obéit à aucune logique climatique ou économique. Il donne lieu à des montages financiers souvent opaques qui ne profitent qu'à un petit nombre d'initiés, alors que c'est l'ensemble des Français qui, par leurs impôts et les taxes perçues sur les factures d'électricité, supportent le coût insensé de cette politique irresponsable.

Dès 2008, Valéry Giscard d'Estaing dénonçait, à propos de l'éolien, « un gaspillage inacceptable des fonds publics, un discours officiel trompeur, un "business" souvent douteux ».

Déjà, tout était dit !

Rappelons la duperie financière sur laquelle est fondée et prospère l'énergie éolienne en France. À l'origine du « système » figure l'obligation faite à EDF d'acheter l'électricité éolienne à un prix très supérieur au prix du marché.

Ce dispositif était le prix à payer pour convaincre les opérateurs de se lancer dans l'aventure. Sans lui, il n'y aurait pas d'éoliennes en France.

Début 2017, à la suite d'un recours d'opposants auprès de la Cour de justice de l'Union européenne, la France fut contrainte d'abandonner ce modèle de subvention.

Mais qu'à cela ne tienne : il suffit de le remplacer par un autre système de soutien.

Ainsi, désormais, les producteurs d'électricité d'origine éolienne doivent vendre eux-mêmes leur énergie sur le marché de gros, mais perçoivent une prime dans le cas où la différence entre le tarif de référence et le prix du marché est positive. Dans le cas où cette différence est négative, ce qui n'arrive évidemment jamais, ils sont censés reverser le surplus perçu. La décision de la Cour de justice de l'Union européenne a donc été contournée. L'attrait financier pour le promoteur reste le même.

Cette obligation d'achat est renforcée par la loi NOME (Nouvelle organisation des marchés de l'électricité) du 7 décembre 2010, qui oblige EDF à revendre à ses concurrents 25 % de sa production à 42 euros le MWh alors qu'elle est contrainte de l'acheter 85 euros aux producteurs éoliens.

Depuis lors, un arrêté du 13 décembre 2016 a fixé le tarif de référence pour l'éolien terrestre à 82 euros le MWh pour les dix premières années du contrat, ce tarif variant selon la durée annuelle de fonctionnement pour les cinq années suivantes. Ce dispositif s'applique aux installations comprenant au maximum six éoliennes de moins de trois MW chacune. Au-delà, le niveau de rémunération est déterminé par une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres. Dans la pratique, les promoteurs se sont immédiatement adaptés à cette « contrainte » apparente, en développant des parcs de six éoliennes maximum – juste en deçà du seuil de l'appel d'offres –, favorisant le mitage du territoire. Alors que le prix de gros de l'électricité en France est passé de 60 euros le MWh en 2011 à 35 euros le MWh en 2017...

Ce système est à ce point tentant qu'il est à l'origine de la « bulle » de l'éolien qui s'est créée au milieu des années 2000 lorsque, sous la pression des États, les grands producteurs d'énergie ont commencé à s'intéresser aux énergies renouvelables.

De grandes institutions telles que le Crédit Agricole, la Caisse des Dépôts, Engie, EDF Énergies Nouvelles, mais aussi des entreprises étrangères, comme Ikea ou Abo Wind, ont développé des filiales spécialisées dans la promotion éolienne.

D'où l'« écumage » systématique du territoire français, commune après commune, par des prospecteurs à l'affût du moindre terrain disponible.

Comme nous le confiait récemment un avocat sollicité par des opposants aux éoliennes, « il est difficile de s'opposer aux éoliennes. Il y a trop d'argent à gagner »...

Mais il y a aussi les perdants du système : ceux qui le financent – à leur insu –, à savoir les ménages français et tous les consommateurs d'électricité.



Photo : Georges Gobet / AFP

## Les effets indésirables et catastrophiques des éoliennes sur nos paysages, nos territoires et nos monuments historiques

Pierre Dumont et Denis de Kergorlay se sont intéressés au développement de l'énergie éolienne en France. Ils viennent de publier "Eoliennes : chronique d'un naufrage annoncé" aux éditions François Bourin. Ils abordent notamment dans cet ouvrage l'opposition croissante de la part des riverains contre les éoliennes qui menacent leur environnement et leur santé. De plus en plus de citoyens sont en effet révoltés par le saccage de leurs paysages et le gaspillage des deniers publics.

Le choc est brutal lorsque l'on constate l'indifférence de nos dirigeants de tous bords face à la question de la destruction des paysages. À entendre les responsables politiques discourir à l'envi sur les atouts de la France et évoquer, en tête de liste, ses paysages et la beauté et l'authenticité de ses territoires, on ne peut qu'être pris de vertige devant cette contradiction flagrante : ceux-là mêmes qui mettent en avant la diversité des paysages français et le capital qu'ils représentent pour notre industrie touristique se sont aussi les promoteurs de l'énergie éolienne, et donc les fossoyeurs de ce capital naturel, culturel et économique.

Le silence assourdissant, sur cette question essentielle, des ministres de la Culture qui se sont succédés depuis l'élection de François Hollande en 2012, est stupéfiant !

Sauf à considérer que les paysages et les monuments de la France ne font pas partie de notre culture...

Pourtant, selon la Convention européenne du paysage ratifiée par la France en 2006, « le paysage non seulement constitue une composante essentielle du bien-être individuel et social, mais il est aussi l'expression de la diversité du patrimoine naturel et culturel des populations, tout comme le fondement même de leur identité ».

Récemment, Emmanuel Macron confiait, opportunément, à Stéphane Bern, une mission d'évaluation et de propositions visant à sauvegarder les monuments et les sites de la France. Mais, au même moment, Nicolas Hulot déployait son plan de prolifération des éoliennes terrestres et Jacques Ménéard, ministre de la Cohésion des territoires, lançait sa loi « Elan », au terme de laquelle les maires pourraient s'affranchir de l'avis des architectes des bâtiments de France, derniers remparts contre la destruction du patrimoine bâti.

Quand on présente l'objection que ces éoliennes ont pour effet d'altérer nos paysages, nos sites et nos monuments historiques, on se heurte à plusieurs types de réponses.

La première est le déni. On vous fait valoir que les considérations de protection du paysage sont déjà prises en compte. Les promoteurs insistent sur le cadre réglementaire qu'ils estiment déjà très contraignant : la distance de cinq cents mètres entre une éolienne et les habitations, l'enquête publique, les avis des différentes administrations...

Le deuxième type de réponse, c'est la reconnaissance partielle... En privé, certains, dans les cercles du pouvoir, ont l'honnêteté de ne pas nier l'impact des éoliennes sur les paysages, les sites et les monuments. Mais ils utilisent l'argument archi-usé de la résignation : « On ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs... »

Toutes proportions gardées, c'est l'argument que l'un des auteurs de ce livre se voyait déjà opposer, quand, diplomate à Bangkok en 1977, il entendait des membres éminents du Quai d'Orsay et des personnalités politiques lui répondre, lorsqu'il les alertait sur le génocide qui se déroulait au Cambodge, à quelques kilomètres de là : « C'est logique, c'est une révolution. On ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs. » Plus tard, un rescapé de ce génocide, Pin Yathay, a donné comme titre à son témoignage, *L'Utopie meurtrière*...

Donc, puisque l'objectif prioritaire de la transition énergétique est de « sauver la planète », tant pis s'il doit y avoir quelques dégâts collatéraux...

Cette indifférence à l'égard de nos paysages, de nos sites et monuments, bref de tout ce qui fait l'identité de la France, est une expression du cynisme et de l'inculture.

Au nom de la modernité, nous avons déjà défigurés les abords de nos villes, truffés de zones commerciales certes utiles mais pour lesquelles aucun effort d'intégration n'a jamais été fait, contrairement à d'autres pays d'Europe, comme l'Angleterre.

Et nous nous acheminons tranquillement vers un massacre du même type dans nos campagnes.

